NEUVILLE SAINT VAAST

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Neuville-Saint-Vaast s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 mai 2026 à 19h00, à la salle d'honneur Donald BROWARSKI, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire.

Les convocations ont été adressées aux conseillers municipaux le 05 mai 2026 et affichées à la porte de la mairie conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Après appel des membres, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

Membres présents

Messieurs Jean-Pierre PUCHOIS, David FOURNIER, Sébastien LEGAY, Frédéric DUPUIS, Arnaud DURIER, Philippe GOURGUECHON, Robert JELONEK, Thomas DEFIVE et Olivier LALOUX.

Mesdames Nathalie LANGHAM, Valérie KUBICKI, Sandrine REHABI, Estelle CONDAMINE, Nathalie DECOUPIGNY, Justine COGEZ, Valérie SZLASKI et Cécile PICHAT.

Membres absents excusés

- Monsieur Jérôme RUFFIN, excusé, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric DUPUIS ;
- Madame Sylvie BERTRAND, excusée, ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS.

Secrétaire de séance

Madame Sandrine REHABI est désignée secrétaire de séance.

Madame Géraldine BRESSON l'assistera en tant que secrétaire administrative.

NEUVILLE SAINT VAAST

Approbation du procès-verbal précédent

Madame Géraldine BRESSON signale l'omission du nom de Monsieur Jérôme RUFFIN dans les membres présents au précédent procès-verbal, le vote reste inchangé.

La feuille d'émargement est ensuite signée par les membres présents.

1. RÉVISION DES TARIFS ALSH ET MINI-CAMPS

Madame Nathalie LANGHAM présente le dossier relatif à la révision des tarifs du centre de loisirs.

Elle rappelle que les tarifs avaient été votés lors de la délibération de janvier 2026 – suite à la demande de la CAF - mais qu'un ajustement s'avérait nécessaire à la suite des travaux de la commission finances et commission scolaire et périscolaire.

Une première proposition avait été validée par la commission.

Monsieur Arnaud DURIER arrive à 19h16.

Plusieurs éléments justifient cette révision :

- augmentation des charges de personnel ;
- évolution de la réglementation relative aux animateurs ;
- hausse des dépenses alimentaires et logistiques ;
- augmentation du nombre d'inscriptions, notamment pour les mini-camps.

Il est précisé que le coût journalier moyen par enfant s'élève à 48 € durant les vacances d'été et à 23,12 € durant les petites vacances.

NEUVILLE SAINT VAAST

Les membres du conseil échangent sur l'équilibre financier du dispositif, le maintien d'un tarif accessible pour les familles ainsi que la qualité pédagogique de l'accueil proposé.

Monsieur Arnaud DURIER attire notamment l'attention sur la nécessité de préserver la qualité des animations et de renforcer l'évaluation des activités proposées.

Il est envisagé la mise en place d'un questionnaire de satisfaction à destination des familles.

Après débat, le Conseil Municipal procède au vote de la proposition n°2.

Résultat du vote

- Pour : 18
- Abstention : 1

Proposition 2 (base à 9,00€/jour)		Tarifs journalier			Semaine de 5 jours		
		QF<1000	1000≤QF<2000	2000≤QF	QF<1000	1000≤QF<2000	2000≤QF
Neuvillois	1er enfant	8,10 €	8,55 €	9,00 €	40,50 €	42,75 €	45,00 €
	2ème enfant	7,20 €	7,60 €	8,00 €	36,00 €	38,00 €	40,00 €
	3ème enfant	6,30 €	6,65 €	7,00 €	31,50 €	33,25 €	35,00 €
Extérieurs	1er enfant	16,20 €	17,10 €	18,00 €	81,00 €	85,50 €	90,00 €
	2ème enfant	14,40 €	15,20 €	16,00 €	72,00 €	76,00 €	80,00 €
	3ème enfant	12,60 €	13,30 €	14,00 €	63,00 €	66,50 €	70,00 €

La proposition n°2 est adoptée.

NEUVILLE SAINT VAAST

Tarifs des mini-camps

Le Conseil Municipal examine ensuite les tarifs applicables aux nuitées des mini-camps organisés sur le territoire communal et à l'extérieur.

Après échanges, il est proposé :

- 8 € par nuitée pour les mini-camps organisés sur la commune ;
- 10 € par nuitée pour les mini-camps organisés à l'extérieur.

Résultat du vote

- Pour : 18
- Abstention : 1

La proposition est adoptée.

Il est précisé que le tarif de la restauration scolaire reste en attente des éléments transmis par le prestataire.

2. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire demande à Madame Géraldine BRESSON de présenter les différents points administratifs.

Des précisions complémentaires devront être sollicitées auprès du Service de Gestion Comptable.

Le point sera voté au prochain conseil.

NEUVILLE SAINT VAAST

3. DÉSHERBAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal examine la procédure de désherbage des ouvrages de la bibliothèque municipale.

Après présentation des modalités, il est proposé de procéder au retrait des ouvrages devenus obsolètes ou détériorés.

Plusieurs pistes de valorisation sont évoquées :

- organisation d'un troc de livres ;
- mise à disposition gratuite d'ouvrages ;
- dons en association de l'école et des manifestations communales

Résultat du vote

- Pour : 19

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. STATION DE SAINT-LAURENT

Le Conseil Municipal examine le dossier relatif à la station de Saint-Laurent.

Dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée, est transmis pour avis aux collectivités territoriales au regard des incidences environnementales du projet sur son territoire.

Après présentation du projet et échanges entre les membres présents, la convention est soumise au vote.

Résultat du vote

- Pour : 19

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. TRAVAUX DE CURAGE

Monsieur Sébastien LEGAY présente les travaux de curage envisagés :

- route d'Écurie ;
- fossé rue du 8 mai, en direction du cimetière allemand.

Le devis de la société SARL LECLERCQ, d'un montant de 4 920 €, comprenant l'évacuation des matériaux, est présenté au Conseil.

Ces travaux visent notamment à éviter la stagnation des eaux et à prévenir la dégradation des voiries, pour une meilleure infiltration des eaux

NEUVILLE SAINT VAAST

Résultat du vote

- Pour : 19

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. DEMANDE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Département au titre du fonctionnement de l'école municipale de musique.

Après présentation du dossier, le Conseil autorise la commune à déposer une demande de subvention.

Résultat du vote

- Pour : 19

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 22 juin 2026.
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

NEUVILLE SAINT VAAST

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté Urbaine d'Arras poursuit les travaux relatifs au PLUi. Une réunion de présentation des avancées est prévue le vendredi 29 mai.

Les échanges portent notamment sur :

- la réduction des zones constructibles ;
- les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols ;
- les conséquences potentielles pour les propriétaires fonciers.

Il est rappelé que les objectifs nationaux prévoient une réduction importante de la consommation foncière à l'horizon 2050.

- **Utilisation du terrain communal**

Le Conseil est informé d'une demande formulée par Madame le Maire d'Anzin-Saint-Aubin concernant l'utilisation temporaire du terrain communal pour une manifestation prévue le 16 août 2026.

Le dossier demeure en cours d'examen.

- **Projet d'antenne relais**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de contacts engagés avec différents opérateurs concernant un projet potentiel d'implantation d'antenne relais sur le territoire communal.

Plusieurs secteurs sont évoqués, notamment le chemin des Meuniers.

NEUVILLE SAINT VAAST

Des précisions complémentaires seront demandées concernant les contraintes patrimoniales et environnementales du secteur.

- **Organisation des bassins de vie**

Le Conseil échange sur l'organisation territoriale des bassins de vie au sein de la Communauté Urbaine d'Arras et sur les coopérations possibles avec les communes voisines.

Les membres du conseil valident la demande d'appartenance au bassin de vie Nord

- **Manifestations et cérémonies**

Madame Sandrine REHABI évoque les contraintes techniques liées à l'organisation d'un spectacle communal.

Monsieur Sébastien LEGAY souligne la qualité des cérémonies commémoratives récentes et engage une réflexion sur la participation des jeunes générations.

Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h20.

Le Maire,
Jean-Pierre PUCHOIS

La secrétaire de séance,
Sandrine REHABI

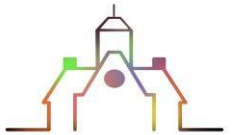

NEUVILLE SAINT VAAST